



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Maxime Tremblay.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-62

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES GUILLEMETTE, CAVELIER-DE LA SALLE, DE DORVAL, GUY-MILLETTE, BENOÎT ET MARTIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Guillemette, Cavalier-De la Salle, de Dorval, Guy-Millette, Benoît et Martin, dossier RS-16-220, comme illustré au plan numéro CRO-16-523 du 2 décembre 2016.

Retirer des zones d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Guillemette	Nord	À partir du boulevard Labrosse, sur une distance de 39 m vers l'ouest	En tout temps Excepté autobus
Guillemette	Sud	À partir du boulevard Labrosse, sur une distance de 34 m vers l'ouest	En tout temps Excepté autobus

Retirer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Guillemette	Nord	À partir d'un point situé à 39 m à l'ouest du boulevard Labrosse, sur une distance de 222 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 18 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril

Installer des zones de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Guillemette	Nord	À partir du boulevard Labrosse, sur une distance de 261 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Cavelier-De la Salle	Sud	Entre le boulevard Labrosse et la rue Guy-Millette	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Guy-Millette	Ouest	Entre la rue Alice et la rue Guillemette	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
De Dorval	Nord	Entre le boulevard Labrosse et la rue Guy-Millette	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> décembre
Benoît	Nord	À partir d'un point situé à 33 m à l'est du boulevard Labrosse et l'extrémité est de la rue Benoît	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> décembre
Martin	Nord	Entre la rue Benoît et l'extrémité est de la rue Martin	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> décembre

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Dorval	Nord	Entre le boulevard Labrosse et la rue Guy-Millette	1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-523 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-63

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -  
IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DU  
BOULEVARD DU PLATEAU ET DE LA RUE DU MARIGOT - DISTRICT  
ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection du boulevard du Plateau et de la rue du Marigot, dossier RS-16-244, comme illustré au plan numéro CRO-16-558 du 7 décembre 2016.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-558, qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-64

**SOUSSION 2016 SP 290 - SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de réfection des rues locales 2017, pour un montant total approximatif de 252 329,88 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 décembre 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16001-021-07915	230 410,81 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 16-3042 HP – Rues locales 2017
04-13493	10 973,25 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	10 945,82 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-65

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOTS 1 273 611,  
1 273 560 ET 1 273 380 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE  
REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de revitalisation du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, la Ville de Gatineau a procédé à l'acquisition, par expropriation, des lots 1 273 611, 1 273 560 et 1 273 380 du cadastre du Québec, qui étaient la propriété de 7555130 Canada Limited;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est donc aujourd'hui propriétaire des lots 1 273 611, 1 273 560 et 1 273 380 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connus et désignés comme une partie des berges de la rivière des Outaouais en bordure de la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente avec le propriétaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, un montant de 484 702,70 \$ plus les taxes si applicables, représentant l'indemnité restante à être versée du montant total de l'entente de 720 000 \$, un montant de 235 297,30 \$ ayant déjà été versé au propriétaire à titre d'indemnité provisionnelle et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013, les montants requis pour le paiement des frais judiciaires, d'experts et d'intérêts prévus au projet d'entente, sur présentation des pièces justificatives et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

- la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-66

**SOUSSION 2016 SP 274 - RÉPARATION DE DIVERS RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX LAMPADAIRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes, basés sur les prix unitaires et le pourcentage de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériaux divers inscrits à la formule de soumission, à savoir :

- Les Entreprises Électriques B. Marenger (Division 2794357 Canada inc.), 19, rue de la Place Templeton, local 1, Gatineau, Québec, J8R 3Y5, pour effectuer les travaux de réparation en urgence des divers réseaux d'éclairage selon la section 1, pour un montant approximatif pour trois ans de 816 023,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 décembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section;
- Séguin Morris inc., 620, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour effectuer les travaux planifiés d'installation et le remplacement de lampadaires selon la section 2, pour un montant approximatif pour trois ans de 273 475,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 décembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à partir du 21 mai 2017. Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31410-521	Éclairage de rues
02-31510-521	Feux de circulation et traverses
02-19130-521	Programme – Auto-assurance
02-71460-532	Infrastructures de parc – Entretien
Divers	Fond de roulement – Programme d'éclairage de rues
Divers	Fond de roulement – Remplacement des équipements de feux de circulation

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018 à 2020 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-67

**SOUSSION 2016 SP 258 - REJET DES SOUSSIONS - FOURNITURE D'UN CAMION BENNE DE TYPE HORTICULTURE AVEC ACCESSOIRES DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 18 octobre 2016, un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion benne de type horticulture avec accessoires de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et qu'elles ne sont pas conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2016 SP 258 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2017-68\*

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est engagée dans la démarche Gatineau, Municipalité amie des aînés et, qu'à cet effet, elle met notamment à la disposition de la communauté le Programme de soutien aux activités intergénérationnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations à la Commission sur les aînés de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission sur les aînés de Gatineau, à sa réunion du 8 décembre 2016, a accepté de recommander ces projets;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents, ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous les subventions recommandées par la Commission sur les aînés de Gatineau afin de réaliser l'activité mentionnée :

**Propositions retenues :**

1) Ligue d'échecs de l'Outaouais

**Titre : Aînés bien entourés pour une soirée échiquéenne enjouée et sucrée**

**Descriptif :** Ateliers d'apprentissage des échecs par les jeunes auprès de leurs aînés, parties d'échecs et repas à la cabane à sucre.

**Montant accordé : 5 000 \$**

2) Association des bénévoles des milieux d'hébergement du CISSS de Gatineau

**Titre : Accompagnement des aînés pour leurs activités**

**Descriptif :** Accompagnement des aînés par des jeunes du secondaire dans leurs sorties et activités régulières.

**Montant accordé :** 5 000 \$

3) Bâtisseurs d'avenir

**Titre : Projet de revitalisation dans le parc Sanscartier du Vieux-Gatineau**

**Descriptif :** Ce projet vise à jumeler des jeunes et des aînés dans les différents travaux d'aménagement.

**Montant accordé :** 5 000 \$

4) Association de l'ouïe de l'Outaouais

**Titre : Ateliers d'affirmation de soi pour une participation citoyenne à part entière**

**Descriptif :** Ce projet s'adresse à des personnes avec une déficience auditive, afin de leur inculquer des habitudes d'affirmation de soi et leur permettre de demander les services auxquels elles ont droit.

**Montant accordé :** 5 000 \$

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque totalisant 75 % du montant accordé à chacun des organismes mentionnés ci-dessus afin de leur permettre de débiter leur projet. Par la suite, sur présentation du rapport d'activités, leur remettre le montant final de 25 %, le tout, sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-971	20 000 \$	Politique familiale – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-69\*

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**afin de contribuer à l'intégration des personnes handicapées ou ayant une incapacité liée à la mobilité, la Ville de Gatineau met à la disposition de la communauté le Programme de soutien aux initiatives du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations au Comité sur l'accessibilité universelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur l'accessibilité universelle, à sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2016, a accepté de recommander ces projets au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents, ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous les subventions recommandées par le Comité sur l'accessibilité universelle :

**Organismes retenus :**

1) Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais

**Titre : Cheminement artistique et initiation au monde des arts visuels, phase 3**

Ce projet vise à permettre aux gens de la communauté d'apprécier le savoir-faire artistique des personnes handicapées physiques.

**Montant accordé : 5 000 \$**

2) Liberté en profondeur

**Titre : Équipement adapté pour la plongée sous-marine, phase 3**

Ce projet vise à permettre à des personnes handicapées de se former à la pratique de la plongée dans des conditions d'autonomie en se déplaçant adéquatement sous l'eau, et ce, grâce à l'achat d'équipements spécialisés (moteurs à propulsion sous-marine).

**Montant accordé : 5 000 \$**

3) Association de l'ouïe de l'Outaouais

**Titre : Capsules signées des actualités municipales, phase 4**

Ce projet vise à communiquer aux personnes sourdes des informations municipales importantes.

**Montant accordé : 5 000 \$**

4) Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais

**Titre : Implantation d'un site Web : plate-forme pour activités sportives et de loisirs à Gatineau**

Ce projet vise à implanter et mettre à jour une plate-forme web pour activités sportives et de loisirs afin de faire connaître l'accessibilité des activités aux personnes handicapées (projet conjoint avec l'Association de l'ouïe de l'Outaouais).

**Montant accordé : 5 000 \$**

5) Association de l'ouïe de l'Outaouais

**Titre : Implantation d'un site Web : plate-forme pour activités sportives et de loisirs à Gatineau**

Ce projet vise à implanter et mettre à jour une plate-forme web pour activités sportives et de loisirs afin de faire connaître l'accessibilité des activités aux personnes handicapées (projet conjoint avec l'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais).

**Montant accordé : 5 000 \$**

6) Association des loisirs pour handicapés de la Lièvre

**Titre : Programmation culturelle et récréative**

Ce projet vise à offrir une programmation d'activités culturelles à des personnes avec une déficience intellectuelle afin de leur faire découvrir de nouvelles activités récréatives et culturelles. Ces personnes pourront ainsi vivre des expériences positives à travers une intégration sociale réussie dans des activités régulières.

**Montant accordé : 1 720 \$**

7) Bâtisseurs d'avenir

**Titre : Revitalisation dans le parc Sanscartier du Vieux-Gatineau avec et pour les personnes handicapées**

Ce projet de revitalisation vise à inclure de la main-d'œuvre en situation de handicap dans les divers travaux d'aménagement.

**Montant accordé : 5 000 \$**

**MONTANT TOTAL ACCORDÉ : 31 720 \$**

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque totalisant 75 % du montant accordé à chacun des organismes mentionnés ci-dessus afin de leur permettre de débiter leur projet. Par la suite, sur présentation du rapport d'activités, leur remettre le montant final de 25 %, le tout, sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	31 720 \$	Programme d'accessibilité universelle – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-70

**RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS AUX RESSOURCES ÉLECTRONIQUES UNIVERSALIS ET UNIVERSALIS JUNIOR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2019 - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder au renouvellement de l'abonnement aux ressources électroniques Universalis et Universalis junior pour un montant annuel de 9 996,66 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'une entente entre le fournisseur Encyclopaedia Universalis et BIBLIOPRESTO.CA (Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec), dont fait partie la bibliothèque municipale de Gatineau, les contrats d'acquisition sont négociés pour une période de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3 (4<sup>e</sup>) de la Loi sur les cités et villes spécifie que les articles concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder au renouvellement de l'abonnement aux ressources électroniques Universalis et Universalis junior auprès du fournisseur Encyclopaedia Universalis au montant de 29 989,97 \$ pour trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. Cette dépense sera payée en trois versements annuels de 9 996,66 \$;
- le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat à intervenir entre Encyclopaedia Universalis et la Ville de Gatineau;
- le trésorier à prévoir les fonds nécessaires au budget pour les années 2017 à 2019.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-674 - Gestion des collections - Livres étrangers.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

**CE-2017-71**

**FORMATION - RIC 1 : GESTION DE L'AIR ET AUTOSAUVETAGE ET RIC 2 : ÉVACUATION D'UN POMPIER EN SITUATION EXTRÊME**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau requiert les services professionnels en formation pour les instructeurs ainsi que pour l'ensemble des pompiers du Service de sécurité incendie en gestion de l'air et sauvetage (RIC 1) et en évacuation d'un pompier en situation extrême (RIC 2);

**CONSIDÉRANT QUE** la formation doit correspondre aux exigences du Programme d'étude professionnel « 5322 – Intervention en sécurité incendie »;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur doit diffuser une formation reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service professionnel peut être dispensé uniquement par l'Institut de protection contre les incendies du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a urgence à dispenser les formations suite à une plainte syndicale et d'une exigence de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de sécurité incendie à effectuer les dépenses requises relatives à la formation par l'Institut de protection contre les incendies du Québec ainsi qu'à défrayer les coûts de frais de déplacements.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-22100-435-07916	63 656,01 \$	Administration – Incendies – Formation
04-13493	3 031,60 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 024,02 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-72

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES C-49, C-50, C-51 ET C-52 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 861 113,41 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt des listes des commandes C-49, C-50, C-51 et C-52 pour un montant total de 1 861 113,41 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016.

1 <sup>er</sup> au 7 décembre 2016	C-49	916 049,50 \$
8 au 14 décembre 2016	C-50	291 115,79 \$
15 au 21 décembre 2016	C-51	486 236,40 \$
22 au 31 décembre 2016	C-52	167 711,72 \$
<b>TOTAL :</b>		<b><u>1 861 113,41 \$</u></b>

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-73

**MODULE INVENTAIRE - 2015 SP 090-1 - ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN PROGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE INTÉGRÉE - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-279 du 13 avril 2016, adjugeait un contrat à la firme ERP Connex inc. pour l'acquisition, l'implantation et le déploiement ainsi que la maintenance annuelle et le support aux utilisateurs pour les 10 prochaines années d'un progiciel de gestion financière intégrée pour un montant total de 6 198 196,58 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'incluait pas l'acquisition, l'implantation et le déploiement, la maintenance annuelle et le support aux utilisateurs pour le module inventaire du progiciel de gestion financière intégrée proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux analyses effectuées par le Service de finances et le Service de l'informatique de la Ville, il serait plus avantageux pour la Ville d'utiliser le module inventaire du Progiciel de gestion financière intégrée proposé;

**CONSIDÉRANT QU'**une décision a été prise par le comité de gouvernance du Progiciel de gestion financière intégrée le 17 octobre 2016 et qu'une recommandation a été présentée au comité de gouvernance du Plan directeur informatique et acceptée par ce dernier le 28 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires sont nécessaires afin de procéder à l'acquisition, l'implantation et le déploiement ainsi qu'aux services de maintenance annuelle et du support aux utilisateurs pour les 10 prochaines années pour le module inventaire du Progiciel de gestion financière intégrée proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le Règlement numéro 79-4-2008 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède 10 % du contrat ou 100 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de la firme ERP Connex inc., 2540, boulevard Daniel-Johnson, bureau 110, Laval, Québec, H7T 2S3, et autorise un montant additionnel de 294 191,95 \$ incluant les taxes, pour l'acquisition, l'implantation et le déploiement ainsi que la maintenance annuelle et le support aux utilisateurs pour les 10 prochaines années du module inventaire du progiciel de gestion financière intégrée proposé, le tout en conformité avec sa proposition révisée le 5 décembre 2016.

Les fonds à cette fin, pour couvrir le coût d'acquisition des licences et d'implantation et déploiement du module inventaire, seront pris à même le Plan directeur informatique - Logiciel d'entretien préventif (Guide TI).

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2018 à 2027, les montants nécessaires pour donner suite à la présente notamment pour la maintenance et le support aux utilisateurs pour les 10 prochaines années à même le budget d'opération du Service des finances au montant de 7 700 \$ plus les taxes, pour 2017 et 2018 indexés annuellement par la suite.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-555-07914	8 084,04 \$	Finances – Entretien de logiciels
04-13493	385,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	384,04 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-74

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 46 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 53 ET 2 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 47 ET 1 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 50 ET 1**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 46, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 53 et 2, les listes des réquisitions numéros 47 et 1 ainsi que les listes des embauches numéros 50 et 1 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	18 677,51 \$	9 au 13 janvier 2017
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	670 899,52 \$	9 au 13 janvier 2017
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	13 905,69 \$	9 au 13 janvier 2017
Liste des embauches numéro 50	Embauches de personnel temporaire	1 324 354,80 \$	1 <sup>er</sup> au 7 janvier 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	78 922 ,50 \$	9 au 13 janvier 2017
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	1 606,76 \$	9 au 13 janvier 2017
Liste des embauches numéro 1	Embauches de personnel temporaire	170 190,46\$	1 <sup>er</sup> au 7 janvier 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-75

**SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT - 233, RUE LAVAL - LOT 1 621 869 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**une bâtisse à vocation résidentielle est érigée depuis de nombreuses années au 233, rue Laval, également connu comme étant le lot 1 621 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** les balcons aux premier et deuxième étages dans le mur nord et la corniche dans le mur est du bâtiment empiètent dans la limite sud-ouest de la rue Laval, à savoir le lot 1 653 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été acheminée à la Ville de Gatineau visant la régularisation de l'empiètement par tolérance, comme démontrée au plan de monsieur Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1468 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT QU'**après consultation des services municipaux concernés, il appert que la régularisation et la tolérance d'un tel empiètement n'aurait pas pour conséquence d'entraver les infrastructures et le domaine public, la situation étant existante depuis des années;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette tolérance d'empiètement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une servitude de tolérance d'empiètement quant aux balcons et corniche de la bâtisse située au 233, rue Laval, dans une partie d'emprise de la rue Laval, comme identifié au plan préparé par monsieur Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1468 de ses minutes, incluant un droit portant sur l'entretien et le remplacement au besoin.

La tolérance d'empiètement prendra fin automatiquement advenant la destruction de l'immeuble et il sera spécifiquement interdit d'aggraver cet empiètement de quelque façon que ce soit.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2017-76

**SOUSSION 2016 SP 298 - SERVICES PROFESSIONNELS - PHOTOGRAPHE - SERVICE DES COMMUNICATIONS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à Sylvain Marier, 139, rue de la Cédrière, Gatineau, Québec, J9H 6L4, pour la fourniture de services professionnels comme photographe officiel pour couvrir les besoins de la Ville en images photographiques pour un montant total pour deux ans de 133 371 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 décembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection.

De plus, ce comité retient le tarif horaire suivant excluant les taxes, à savoir :

- 95 \$/heure pour tout travail additionnel qui dépasserait les 400 heures prévues annuellement par la Ville ou qui ne serait pas spécifié aux documents d'appel d'offres.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec la possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-419 - Dépenses professionnelles et photos.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2018 et 2019 si requis, afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-77

**SUBVENTION DE 7 500 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école St-Jean-de-Brébeuf relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école St-Jean-de-Brébeuf désire aménager la cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école St-Jean-de-Brébeuf a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Marc Carrière, accepte de verser un montant de 7 500 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école St-Jean-de-Brébeuf devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école St-Jean-de-Brébeuf à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 7 500 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Raynald Goudreau, directeur général, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-692	7 500 \$	Monsieur le conseiller Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement – Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-78

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2016-950 - AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LES AÎNÉS À PARTICIPER À L'ATELIER AMÉNAGER DES MILIEUX DE VIE FAVORABLES À UN VIEILLISSEMENT EN SANTÉ DANS LE CADRE DU 12<sup>E</sup> COLLOQUE FRANCOPHONE INTERNATIONAL DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ ET DES VILLES-SANTÉ DE L'OMS LE 24 NOVEMBRE 2016 À L'HÔTEL BONAVENTURE À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 novembre 2016, le comité exécutif a adopté la résolution en titre;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription au montant de 175 \$ ont déjà été payés;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses initialement au montant de 275 \$ ont augmenté à 458,17 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à rembourser les dépenses à cette fin à l'appropriation budgétaire 02-59130-311 d'un montant maximal de 458,17 \$ sur présentation des pièces justificatives.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-79

**AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2017 DE LA VILLE DE GATINEAU AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES TELLES QUE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2017 de la Ville de Gatineau :

- Union des municipalités du Québec : 208 113,06 \$ incluant les taxes;
- Fédération canadienne des municipalités : 44 761,77 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-494 - Conseil municipal - Cotisations.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de décembre 2016

CE-2017-80

**SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PLATEAU - ACTIVITÉS 2017 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de madame Lili Lemieux, vice-présidente, 18, impasse du Solano, Gatineau, Québec, J9A 0A9, à titre de subvention pour les activités annuelles 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79934-972	6 000 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-81

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DIDIER BRIAND À TITRE DE TECHNICIEN EN LOISIRS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en loisirs à la Division des installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 2 mai 2016 au 24 février 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 28 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Didier Briand à titre de technicien en loisirs à la Division des installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 17 octobre 2016 au 24 février 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 28 avril 2017.

Le salaire de monsieur Didier Briand sera celui de la classe 7, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71210-132 - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Gestion des arénas - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-82

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME GENEVIÈVE MICHON À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS, ENVIRONNEMENT, SECTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur de projets, Environnement, Section de la politique environnementale du Service de l'environnement pour une période prévue du 22 juin 2015 au 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Geneviève Michon à titre de coordonnateur de projets, Environnement, Section de la politique environnementale du Service de l'environnement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Le salaire de madame Geneviève Michon sera celui de la classe 2, échelon 4 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-16001-015 - Fonds dédiés aux infrastructures - Installation compteurs ICI.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-83

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME ALEXANDRA GÉRON À TITRE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de commis administratif à la Division des installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 29 février 2016 au 24 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Alexandra Géron à titre de commis administratif à la Division des installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 3 octobre 2016 au 24 février 2017.



Le salaire de madame Alexandra Géron sera celui de la classe 4, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71210-132 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Gestion des arénas - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

**CE-2017-84**

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALEXANDRE PIRSCH À TITRE DE COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur au développement social et communautaire à la Division de la planification et du développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 19 mai 2015 au 31 mars 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 31 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Alexandre Pirsch à titre de coordonnateur au développement social et communautaire à la Division de la planification et du développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 31 juillet 2017.

Le salaire de monsieur Alexandre Pirsch sera celui de la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-135 - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Temporaires - Non syndiqués, via un virement provenant du poste budgétaire 02-71010-999.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

Adoptée

**CE-2017-85**

**FIN DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 108985**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines engageait temporairement l'employé numéro 108985, le 10 septembre 2007 à titre d'agent de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 108985 était visé par les obligations prévues aux procédures de rappel spécifiées (article 5.6i) à la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau, en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 108985 a refusé à trois reprises des affectations à la Ville sans motif valable et n'a occupé aucune affectation depuis le 17 avril 2014 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 108985.

Adoptée

CE-2017-86\*

**MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2015-478 -  
MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE  
L'INFORMATIQUE, SERVICE DU GREFFE ET SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro CE-2015-478 du 9 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les développements dans le projet numéro 54 – Gestion intégrée des documents, prévu au Plan directeur - Informatique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des corrections à apporter à la résolution numéro CE-2015-478 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification suivante :

Paragraphe 12 :

Créer un poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro GRF-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Gestion des documents et des archives du Service du greffe.

Remplacé par :

Créer un poste de coordonnateur de projets, Logiciels (poste numéro GRF-PRO-002 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de section, Gestion des documents et des archives du Service du greffe.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 1<sup>er</sup> septembre au 28 décembre 2016

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif